

Faute inexcusable ou pas?

Par Vialli, le 01/11/2016 à 20:39

Bonjour.

Magasinier dans une entreprise, mon service comprenait 4 employés dont mon chef de service. Après le départ négocié de l un d'entre nous, l entreprise n a pas songé à le remplacer. Les mois qui ont suivis ont vu également le depart du troisième employé en congés. Seul avec mon chef, j ai dû faire face tout seul à certains travaux manuels et boum...accident aux lombaires.3mois a la maison et le medecin dit que les douleurs sont à vie sauf operation. J ai repris mon emploi en poste aménagé mais je souffre toute la journée. Estce une faute inexcusable? Dois-je porter plainte? Merci.